

Écoles publiques : retour en classe le 22 juin

Publié le 18.06.2020

Annoncé par le Président de la République le 14 juin dernier, la troisième phase du déconfinement prévoit un allègement du protocole sanitaire et un retour à l'école de tous les élèves.

Rouvertes le jeudi 14 mai grâce à la mobilisation des personnels municipaux et de l'Éducation nationale, **les écoles publiques herblinoises accueilleront de nouveau tous les écoliers herblinois à compter du 22 juin**. Ces nouvelles dispositions sont rendues possibles par la baisse constante du niveau de circulation du virus et des données rassurantes sur l'impact et la transmission du Covid-19 chez les enfants.

Nouvelles règles sanitaires

Ce retour généralisé en classe est rendu possible grâce à **de nouvelles règles sanitaires, plus souples, mises en œuvre** par l'Éducation nationale en lien avec les personnels municipaux.

Première nouveauté : **la distanciation physique de 4m² par élève ne s'applique plus, dans les locaux comme en extérieur**. En revanche, la distanciation physique d'un mètre est maintenue entre les élèves de groupes différents.

Pour faire respecter cette règle, **la Ville se donne la possibilité de mobiliser les espaces nécessaires de l'école**. À noter que ces règles sont assouplies en extérieur, pour les enfants d'une même classe.

Au-delà de ces règles sanitaires appliquées à l'école, **il est demandé à chacun de faire preuve de responsabilité**. Les parents d'élèves jouent à ce titre un rôle essentiel. L'accès à l'enceinte de l'école leur est toujours restreint. Ils s'engagent également à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux sèche, fatigue, perte d'odorat ou de goût, maux de tête ou de gorge). Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est désormais entièrement ouvert y compris les accueils de loisirs du mercredi selon les amplitudes horaires habituelles. L'accueil périscolaire du matin est ouvert de 7h30 à l'accueil en classe. Attention, l'accueil se fait à heure fixe. Soit à 7h30 (1ère entrée), soit à 8h (2ème entrée). Les enfants sont accueillis à l'entrée de l'école par un animateur.

L'accueil périscolaire du soir commencera à l'issue de la classe. À noter qu'il n'y aura pas de sortie de l'école à la demande. Les sorties s'organiseront soit à 17h (1ère sortie des enfants), soit à 17h30 (2ème sortie), soit à 18h (3ème sortie), soit à 18h30 (dernière sortie) au choix des familles, mais à heure fixe car les enfants seront raccompagnés au portail par un animateur. Dans certaines écoles, la sortie se fera dès 15h30.

L'inscription se fait pour les 2 semaines au moyen d'un calendrier à cocher dans le cahier de l'enfant pour les accueils du matin, du soir et la restauration, et uniquement par [le kiosque famille \(https://www.saint-herblain.fr/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Enfance/Garderie-du-mercredi \)](https://www.saint-herblain.fr/Services-et-demarches/Famille-et-jeunesse/Enfance/Garderie-du-mercredi) pour l'accueil de loisirs du mercredi.

Restauration scolaire

Les enfants pourront déjeuner à la restauration scolaire. Leur sera proposé un menu unique et chaud servi à table.

Garderie du mercredi midi

La garderie est désormais ouverte dès la sortie de classe; à 12h30.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter la direction de l'Éducation au 02 28 25 26 39.

Dans l'actualité

[La Maison des familles : on s'y sent bien \(](#)

[/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/La-Maison-des-familles-on-s-y-sent-bien\)](#)

[Je suis jeune : les loisirs 10-15 ans de l'été \(](#)

[/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/Je-suis-jeune-les-loisirs-10-15-ans-de-l-ete\)](#)

[Accueil de loisirs : les inscriptions lancées \(](#)

[/Actualites/Petite-enfance-enfance-et-jeunesse/Accueil-de-loisirs-les-inscriptions-lancees\)](#)

[Maison des Arts : les inscriptions sont ouvertes \(](#)

[/Actualites/Culture/Maison-des-Arts-les-inscriptions-sont-ouvertes\)](#)